

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE MALAUÈNE**

**Séance du 24 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- afférents au conseil : 23
- en exercice : 23
- qui ont pris part à la délibération : 22

M. Michel ROURRE	M. Henri ANDRIEUX LOUER	Mme Martine MARCHAND
Mme Noëlla ROMMEL	Mme Rosine CARILLO	Mme Petya MARINOVA
M. Christian MANCIP	TRAMIER	Mme Alexandrine MEYNAUD
Mme Chantal MOCZADLO	M. Pierre GAC	M. Jean-Pierre PASCAUD
M. Alain MARCELIN	M. Jérémie JEAN	M. Edouard SCHMID
Mme Magali LORA	Mme Carole LAURENT	
Mme Christelle ABATE	M. Gilles MANCEL	

Ont donné pouvoir :

- Mme Sandrine SAEZ à M. Gilles MANCEL
- Mme Geneviève SIAUD à Mme Alexandrine MEYNAUD
- M. Franck VALLON à Mme Christelle ABATE

Absent : M. Sébastien Aristide BOULE

Date de convocation : 17 janvier 2024

Secrétaire de séance : Mme Chantal MOCZADLO

<b>2024 DGS 012</b>	<b>AVENANT N° 1 – CONVENTION DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE CONCERNANT LE SOUTIEN A L'INGENIERIE DE LA BANQUE DES TERRITOIRES AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN</b>
---------------------	---

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Dans le cadre du programme Petites villes de demain pour lequel la commune de Malaucène est adhérente depuis le 4 juin 2021, le Département de Vaucluse soutient les phases d'ingénierie des communes lauréates.

Par ailleurs, le Département est la collectivité intermédiaire des crédits de soutien à l'ingénierie octroyés par la Banque des Territoires au programme Petites villes de demain dans le Vaucluse.

A ce titre, une convention d'attribution du soutien à l'ingénierie a pu être signée le 14 avril 2022 entre les trois communes Petites villes de demain, la CoVe et le Département.

Cette convention a une durée initiale de deux ans et arrive donc à échéance au 14 avril 2024.

Afin de couvrir toute la durée du programme et de maintenir l'accompagnement financier du Département et de la Banque des Territoires, à échéance du 31 mars 2026, il est donc nécessaire de conclure un avenant de prorogation.

Vu l'article L 1111-10 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021/034 du 27 mars 2021 approuvant la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » entre les communes d'Aubignan, Mazan, Malaucène, la Cove et l'Etat,

Vu la délibération n°2022/021 du 18 février 2022 approuvant la convention de soutien à l'ingénierie de la Banque des territoires entre le Département de Vaucluse, les communes d'Aubignan, Mazan, Malaucène et la CoVe, qui a fait l'objet d'une signature le 14 avril 2022,

Vu la délibération n°2023/053 du 28 mars 2023 approuvant la convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire pour la commune de Malaucène,

Considérant que la convention arrive à échéance et l'importance de maintenir la continuité de l'accompagnement en ingénierie des territoires Petites villes de demain sur toute la durée du programme,

Considérant que les crédits Petites villes de demain de la Banque des territoires, intermédiés par le Département de Vaucluse sont destinés à couvrir les 6 ans du programme, à échéance du 31 mars 2026,

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le projet d'avenant n°1 à la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires entre le Département et la commune de Malaucène, ci-annexé.

Le Conseil Municipal  
Le rapporteur entendu,  
Délibère et décide

- **D'approuver l'avenant n°1 à la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires entre le Département de Vaucluse et les communes Petites Villes de Demain ci-annexé, qui porte son échéance au 31 mars 2026**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.**

Monsieur le Maire

F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture



Vu le/la secrétaire de séance :

Pour	22
Abstention	0
Contre	0